



Resiliation mutuelle abusive

Par **scova**, le **21/04/2014** à **19:55**

bonjour,suite a un probleme de prelevement bancaire ma mutelle a resilier mon contra et me reclame 2200 eure pour l'annee 2014 ,la premiere fois que le prelevement a ete refuse la mutuelle ma adresser un courrier simple pour me dire que le dit prelevement a ete rejeter par la banque et que je doit faire le necessaire ils mon adresse un doncument pour la banque pour autoriser les prelevements ,je me suis rendu a ma banque donner les documments envoyer par la mutuelle signer les autorisations de prelevement et j'ai aussi payer par carte bancaire la mensualiter en retard mais a ma grande surprise le mois suivant je recois un courrier de la part de la mutuelle qui me dit que mon contra est resilier pour non paimment rnque dois je faire ? qui est responsable l'assurance ;la banque ou moi ? je me retrouve sans mutuelle et ils me reclament de payer l'annee, je suis a la retraite et ma femme aussi (artisan dans le btp et ma femme employee de maison donc tres tres petite retraite)je ne sais plus quoi faire si vous pouvez m'aider merci a vous [smile17]

Par **alterego**, le **22/04/2014** à **08:51**

Bonjour,rnrnLes documents n'étaient pas à remettre à votre banque, mais à retourner chez votre assureur. Ceci explique cela.rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **22/04/2014** à **09:00**

[citation]Les documents n'étaient pas à remettre à votre banque, mais à retourner chez votre assureur.[/citation]rnBonjour,rnS'il s'agissait d'une autorisation de prélèvement, c'était bien à la

banque qu'il fallait la remettre.

Par **alterego**, le **22/04/2014 à 10:32**

Bonjour Lag0
Pas pour les TIP... Ou alors je me suis fait arnaquer, mais jusqu'à présent ils ont toujours correspondu aux factures.
Cordialement

Par **Lag0**, le **22/04/2014 à 10:45**

Je lis :
[citation]je me suis rendu a ma banque donner les documments envoyer par la mutuelle signer les **autorisations de prelevement**[/citation]
Une autorisation de prélèvement est un document que vous remettez à votre banque pour l'autoriser à verser les sommes demandées par le créancier.
Je confirme que ce document est à remettre à la banque !
Je suppose que le paiement devait être fait par prélèvement mensuel automatique.

Par **scova**, le **22/04/2014 à 13:18**

bonjour merci pour vos reposes (prélèvement mensuel automatique) pour repondre a votre question, ma baque vient de me donner un document qui prouve que la mutuelle n'a pas presenter de prelevement j'ai envoyer une LRAR a la mutuelle dater du 08/04/2014 avec les photo copies du documment de la banque qui prouve que aucune demande de prelevement n'a ete presenter a la banque la seule reponse que j'ai reçu c'est une mise en demeure j'ai appeler la mutuelle qui me dit ne pas avoir reçu de courrier et que maintenant ce n'est plus eut qui s'occupent du dossier mais la societe de recouvrement qui eut me disent que ce n'est pas eut qui reglent les litiges ils sont juste la pour faire payer les sommes dues la seule solution qu'il me reste c'est de deposer plainte au penal pour bloquer la procedure avez vous une autre solution ?

Par **scova**, le **23/04/2014 à 10:39**

merci pour votre aide ludivivine je prendre contacte avec l'ACAM